

(b) by striking out lines 36 to 40 at page 4 and substituting the following therefor:

“c) des dispositions relatives à la participation de Sa Majesté aux bénéfiques nets;

d) des engagements relatifs aux retombées industrielles et aux avantages pour l'emploi;”

(c) by adding immediately after line 50 at page 4 the following:

“f) les autres mesures que le ministre juge souhaitables.”

And on the amendment of Mr. Plamondon, seconded by Mr. Lapierre,—That motion numbered 2 be amended in paragraph (c), by adding after the word “souhaitables”, the following:

“notamment l'assurance que les appels d'offres sur les cinq super modules de la plate-forme soient, dans un premier temps, réservés aux seules entreprises canadiennes.”

And debate continuing;

Mr. Assad, seconded by Mr. Mifflin, moved in amendment to the amendment,—That the amendment to motion numbered 2 be amended by deleting all the words after the word “plate-forme” and substituting the following therefor:

“précisent qu'il faut favoriser au maximum le contenu canadien sans pour autant nuire au progrès du projet.”

And debate arising thereon;

b) en retranchant les lignes 36 à 40, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«c) des dispositions relatives à la participation de Sa Majesté aux bénéfiques nets;

d) des engagements relatifs aux retombées industrielles et aux avantages pour l'emploi;»

c) en ajoutant à la suite de la ligne 50, page 4, ce qui suit:

«f) les autres mesures que le ministre juge souhaitables.»

Et sur l'amendement de M. Plamondon, appuyé par M. Lapierre,—Qu'on modifie la motion numéro 2 en ajoutant, au paragraphe c) après le mot «souhaitables», ce qui suit:

«notamment l'assurance que les appels d'offres sur les cinq super modules de la plate-forme soient, dans un premier temps, réservés aux seules entreprises canadiennes.»

Le débat se poursuit.

M. Assad, appuyé par M. Mifflin, propose le sous-amendement suivant,—Qu'on modifie l'amendement à la motion numéro 2 en retranchant tous les mots suivant le mot «plate-forme» et en les remplaçant par ce qui suit:

«précisent qu'il faut favoriser au maximum le contenu canadien sans pour autant nuire au progrès du projet.»

Il s'élève un débat.

The Chair having recognized the honourable Member for Bonavista—Trinity—Conception (Mr. Mifflin):

Pursuant to Standing Order 62, Mr. Lapierre, seconded by Mr. Rocheleau, moved,—That the honourable Member for Rosemont (Mr. Tremblay) be now heard.

And the question being put on the motion, it was negatived on the following division:

La présidence ayant donné la parole à l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Mifflin):

Conformément à l'article 62, du Règlement, M. Lapierre, appuyé par M. Rocheleau, propose,—Que l'honorable député de Rosemont (M. Tremblay) soit maintenant entendu.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Division—Vote N° 295)

YEAS—POUR

Members—Députés

Duceppe
Tremblay (Rosemont)—5

Lapierre

Leblanc (Longueuil)

Rocheleau

NAYS—CONTRE

Members—Députés

Andre
Collins
MacDougall (Timiskaming)

Blenkarn
Dingwall
Mayer—10

Campbell (Vancouver Centre)
Hawkes

Clark (Brandon—Souris)
Kempling